



MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'OCEAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MEAO/DG/CIPM/2026 du 23 février 2026 pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de pompes à motricité humaine dans certains arrondissements du Département de l'Océan
« EN PROCEDURE D'URGENCE »**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du développement du Département de l'Océan, le Directeur Général de la MEAO (MO) lance un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de pompes à motricité humaine dans certains arrondissements du Département de l'Océan à savoir :

- Arrondissement de Bipindi (Grand zambi, Kouambo) : 02 forages
- Arrondissement de Lolodorf (Ngovayang I et II, Mvile) : 03 forages

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préliminaires et mobilisation ;
- Les sondages géophysiques ;
- L'implantation des forages ;
- L'installation du chantier, y compris l'amené et repli de tout le matériel nécessaire pour la foration ;
- Les travaux de foration et d'équipements du forage ;
- Le Développement, le pompage et les essais de débits ;
- Les travaux de superstructure : construction de la clôture avec portillon métallique, de l'aire de puisage, de la rigole et du puits perdu ;
- Fourniture et installation de la PMH ;
- Désinfection et analyses des eaux ;
- Formation des artisans réparateurs et remise d'un trousseau de clé de dépannage.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont en un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante-deux

million cinq cent mille (42 500 000) F CFA.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à tout candidat qui s'estimera capable de répondre dans les délais fixés.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MEAO de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°60 22 250 5 33000005 0132 464110

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée établie par une banque ou une compagnie d'assurance de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO précisant le montant de 425 000 (**quatre cent vingt-cinq mille**) Francs CFA soit 1% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC). En cas de chèque-banque ou de chèque certifié, produit en lieu et place d'un cautionnement, celui-ci doit être libellé à l'ordre de la CDEC pour le compte du Maître d'Ouvrage. Ledit chèque doit être transmis à la CDEC par l'établissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables au siège de la MEAO, BP 74 Kribi, téléphone 222 46 15 10, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Direction Générale de la MEAO, BP : 74 Kribi, téléphone : (237) 222 46 15 10 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à

- Banque : BICEC
- Compte N° 335 988

- o Chien : Compte spécial CAS-ARMP
- o Le remettant : nom du soumissionnaire

Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

12. Remise des offres

Chaque offre sera rédigée en français ou en anglais. L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé au plus tard le 20 mars 2026 à 12 heure locale avec l'indication claire et lisible ' copie de sauvegarde ', en plus de la mention :

' Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MEAO/DG/CIPM/2026 du 23 février 2026 pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine dans certains Arrondissements du Département de l'Océan' « **EN PROCEDURE D'URGENCE** »

' A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement '.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'offre administrative ;
- 15 MO pour l'offre technique ;
- 5 MO pour l'offre financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 24 mars 2026 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la MEAO dans la salle de la salle de réunion de ladite structure sise à son siège.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis délivrée par une Banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de la visite du site du projet assortie du rapport signé par le soumissionnaire et le M.O.
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 4/5 des critères essentiels ;
- de l'absence dans l'offre technique de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence totale d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée le soumissionnaire.
- de l'absence d'une copie certifiée conforme par le Ministre chargé des Marchés Publics ou par son représentant dûment mandaté, de l'attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification de l'entreprise,
- du non-respect du format des fichiers
- du défaut du récépissé et de la copie de la caution de soumission délivré par la CDEC lors de la soumission en ligne.
- du défaut de remise des originaux (récépissé et caution de soumission CDEC) lors de la séance d'ouverture de l'Offre.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- la méthodologie ;
- les preuves d'acceptation des conditions du marché
- La capacité financière (Attestation de solvabilité financière délivrée par une banque agréée par le MINFI)

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins une note de 4/5 à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction Générale de la MEAO, BP : 74 Kribi, téléphone : (237) 222 46 15 10

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

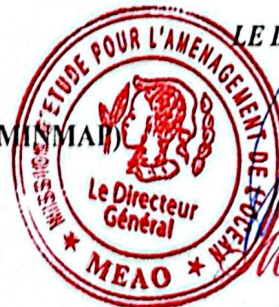
Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou la MEAO au numéro (237) 222 46 15 10.

KRIBI, le **23 FEV 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP/SUD
- Président CIPM/MEAO
- Affichage / chrono



Mathieu Louis
Mbounh Ngibi